

# Direct Authou fin Septembre 2025



## S'inscrire sur la liste électorale

En mars on vote pour élire le conseil municipal qui conduira les affaires de la commune pour les six années à venir.

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune avant fin décembre. Si vous ne l'êtes pas, vous pouvez vous inscrire sur internet en suivant les informations sur « service-public.fr » ou venir en mairie aux heures d'ouverture au public.



## Hé oui c'est encore nous, vos poubelles !



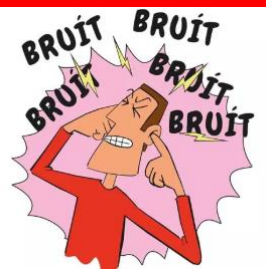
A partir du 1<sup>er</sup> octobre, seules les poubelles neuves seront ramassées (et les poubelles jaunes continuent aussi d'être utilisées).



## Faisons du ?

en semaine 8h30 - 12h  
et 14h30 - 19h30

le samedi 9h - 12h et 14h30 - 19h  
jour férié en semaine 10h à 12h  
dimanche pas de nuisance sonore



*Lorsque c'est nécessaire et de 12h à 14h30 c'est la pause*



Les membres du comité des fêtes sont depuis des années très impliqués dans ce soutien pour Authou

## Après-midi Communale le 11 octobre

Pour les volontaires, rendez-vous à 13h30 à la mairie pour le café

*Venez nombreux, dans la  
joie et la bonne humeur*



Le soir, pour ceux qui le souhaitent, repas en commun avec ce que chacun apporte

## Le passage à niveau vers Brionne

Comme indiqué précédemment à la demande de la SNCF, des travaux vont être entrepris par Orange et Enedis au niveau de ce passage à niveau pour enterrer leurs lignes et donc supprimer les poteaux. Ces travaux sont payés par le département. Voici les dates prévues avec l'impact sur la circulation :

- du 6 au 10 octobre Enedis, avec circulation alternée
- du 20 au 24 octobre, Orange et Enedis, passage à niveau fermé et déviation mise en place vers l'autre versant de la vallée
- du 27 au 31 octobre, Orange, circulation alternée



# *Principaux éléments de la réunion du conseil municipal du 5 septembre*

Le compte-rendu complet est affiché en mairie

## 1. Délibération Taxe d'habitation sur les locaux vacants

Objectif : lutter contre la vacance prolongée de logements. La commune n'est pas située en zone tendue et ne relève donc pas de la taxe sur les logements vacants.

A compter du 260101, une taxe d'habitation sur les logements vacants est instituée sur la commune sur les logements non meublés à usage d'habitation, vacants depuis plus de 2 ans. Le taux d'imposition sera celui de la taxe d'habitation votée.

2. Délibération sur le choix du restaurant pour le repas des cheveux d'argent. Le restaurant choisit est La Pommeraie, 38 route de l'allée des dames à Bernay.

3. Délibération sur le transfert d'une voie privée, ouverte à la circulation publique, dans le domaine public communal

Les maisons de l'impasse du Torrent et celles de la rue des Mouchelleries sont séparées par une voie formée par un passage communal associé à une parcelle privée. Cette voie est librement accessible à la circulation publique et donne accès à l'ensemble des maisons comme à la forêt pour les engins forestiers. Un abribus scolaire est par ailleurs implanté sur la parcelle privée depuis plus de trente ans. Il est prévu d'y installer une cuve enterrée pour la défense incendie des habitations.

Conformément à la loi 89-413 du 22 juin 1989, le conseil municipal décide d'engager la procédure de transfert d'office de la parcelle privée, autorise le maire à ouvrir une enquête publique, et précise qu'en cas d'opposition la commune sollicitera le préfet pour qu'il prenne un arrêté de transfert. Concernant l'enquête publique il faut s'adresser au tribunal administratif et cette enquête devrait être conduite en octobre.

4. Délibérations sur la vente de la maison 1 route du village et la location de la maison 2 rue des Mouchelleries

Suite à la réalisation de diagnostics de performance énergétique, le conseil décide de vendre la maison 1 route du village et de louer la maison 2 rue des Mouchelleries. La vente sera précédée d'une délimitation de parcelles par un géomètre, le terrain n'étant actuellement pas identifié sur le cadastre. Des travaux d'électricité sont à réaliser sur la maison à louer et le chauffage est à reprendre, le précédent propriétaire ayant démonté la chaudière.

## 5. Futurs évènements

- Arbre de Noël : samedi 13 décembre 15h spectacle ; un sapin offert sera installé dans la cour de la mairie ; les enfants pourront le décorer.
- Concert de Noël : vendredi 19 décembre à 19h ; 1 heure de chants de Noël dans l'église avec l'harmonie de Freneuse sur Risle qui nous apportera musique et entrain pour chanter

6. Efficacité énergétique de la mairie : un rdv avec SIEGE27 est prévu pour voir comment l'améliorer

7. Cartes cadeaux fin année : bons d'achats de 25€ qui seront distribués à la même période que l'an dernier

8. Date de la prochaine réunion : le vendredi 24 octobre à 19h

---